

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC39

présenté par

Mme Lousteau, Mme Sandrine Doucet, M. Pouzol, M. Durand, Mme Martine Faure, M. Féron, M. Allossery, Mme Lousteau, Mme Martinel, M. Bréhier, M. Cresta, Mme Corre, M. Demarthe, Mme Langlade, Mme Povéda, M. Rogemont, Mme Tolmont et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 17 BIS

Rétablir l'alinéa 15 dans la rédaction suivante :

« 8° Participent à la formation continue des architectes tout au long de leurs activités professionnelles ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintroduire dans le texte une mission des écoles nationales supérieures d'architecture, votée en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale et supprimée par le Sénat.